



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. limitée
26 juillet 2007
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2007

10-14 septembre 2007, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté,
liste des documents et plan de travail***

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré au PNUD.</i>	3
2. Questions financières, budgétaires et administratives	3
3. Plan stratégique du PNUD, 2008-2011	4
4. Arrangements en matière de programmation	5
5. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	5
6. Programmes de pays et questions connexes	6
7. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	7
11. Fonds d'équipement des Nations Unies.	8
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	8
8. Questions financières, budgétaires et administratives	8
9. Plan stratégique du FNUAP et questions connexes	8
10. Programme de pays et questions connexes	10

* La compilation des données nécessaires pour fournir au Conseil d'administration l'information la plus récente a retardé la soumission du présent document.



<i>Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP</i>	11
12. Audit et contrôle internes	11
13. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme ONUSIDA.....	11
14. Missions de visite	12
15. Autres questions	12
Plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2007	13

Point 1

Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2007 et approuvera le plan de travail de la session, tel que présenté par son secrétariat. Il souhaitera peut-être approuver le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2007. Un projet de rapport avait été distribué aux membres du Conseil pour observations; on trouve dans le rapport définitif les observations émises.

Conformément à sa décision 96/25, le Conseil d'administration est actuellement saisi d'un projet de programme de travail pour 2008, dont la version définitive sera mise au point par le secrétariat, en étroite consultation avec le Bureau du Conseil, et qui lui sera présenté pour adoption à sa première session ordinaire de 2008.

Documentation :

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail (DP/2007/L.3)

Rapport sur les travaux de la session annuelle de 2007 (DP/2007/39)

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2007 (DP/2007/40)

Projet de plan de travail pour 2007 (DP/2007/CRP.5)

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Le rapport sur l'examen annuel de la situation financière, fondé sur l'information financière présentée au Conseil d'administration tout au long de l'année, présente une étude et une analyse financières approfondies des activités du PNUD au niveau global. La section consacrée à un aperçu général donne une évaluation des résultats du Programme par source de fonds disponibles pour la programmation (ressources ordinaires, autres ressources et fonds administrés par le PNUD).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte de ce rapport et prendre une décision sur la base des éléments présentés dans le document.

Conformément à la décision 81/34 du Conseil d'administration, l'Administrateur doit présenter chaque année un rapport sur les activités de coopération technique de l'ensemble des organismes des Nations Unies indiquant les dépenses ordinaires et les dépenses imputées sur des fonds extrabudgétaires de sources autres que le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que les contributions reçues pour financer ces dépenses, et comportant les données communiquées par les quatre organisations sur les dépenses et les contributions.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte de ce rapport.

Le Conseil d'administration sera également saisi, pour information, du rapport statistique du Bureau des services d'achat interorganisations, document qui donne les statistiques des achats effectués pour l'ensemble du système des Nations Unies en 2006.

Conformément à la demande qu'il a formulée à sa session annuelle de 2007, le Conseil d'administration sera saisi, pour examen, d'un avant-projet de budget d'appui biennal du PNUD, 2008-2009, dont la présentation sera axée sur les résultats et qui rendra compte des informations disponibles. L'avant-projet sera un document officiel qui sera diffusé sur le site Internet du Conseil d'administration.

Documentation :

Examen annuel de la situation financière, 2006 (DP/2007/41)

Informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière, 2006 (DP/2007/41/Add.1)

Information sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2006 (DP/2007/42)

Information sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2006 – Additif (DP/2007/42/Add.1)

Avant-projet de budget d'appui biennal du PNUD (présentation axée sur les résultats) – affiché sur le site Internet du Conseil d'administration

Point 3

Plan stratégique du PNUD, 2008-2011

Le plan stratégique du PNUD (2008-2011) est présenté en application de la décision 2007/26 du Conseil d'administration et tient compte des avis émis par les membres du Conseil dans le cadre d'une série de séances officielles ou officieuses qui se sont tenues sur la version précédente du document. Ce plan est également le fruit d'amples consultations menées avec beaucoup d'autres parties prenantes, notamment d'autres organismes des Nations Unies et des cadres et fonctionnaires du PNUD, au siège comme sur le terrain.

Ce plan stratégique, qui remplace le plan de financement pluriannuel (PFP), présente l'orientation globale prise par le PNUD dans l'appui qu'il apportera aux programmes de pays pour permettre à un pays de réaliser ses objectifs de développement humain au cours des quatre prochaines années. Le plan fait ressortir qu'il est urgent que la communauté internationale déploie des efforts supplémentaires pour que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints d'ici à 2015, et il fait de la croissance pour tous son thème général, de manière à accorder une attention particulière aux plus exclus. Le plan a été élaboré conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles et dans ce contexte, il présente le double rôle (de coordination et de programmation) que joue le PNUD, s'agissant d'aider les pays à atteindre leurs objectifs en matière de développement. Partant du principe de la prise en main des programmes par le pays, il présente le travail que le PNUD accomplit pour renforcer les capacités nationales et qui constitue son apport le plus important

au développement national. Les enseignements tirés des PFP antérieurs ont été incorporés dans le plan stratégique, dans lequel on a également tenté d'instaurer des indicateurs et des cibles de rendement pour faciliter la transparence quant aux résultats. Le plan comporte un cadre de ressources financières intégré qui concerne à la fois les ressources de base et les autres ressources.

Conformément à sa décision 2007/22, le Conseil d'administration sera également saisi d'un rapport présentant le cadre de responsabilités actuel du PNUD ainsi que ses mécanismes de suivi et d'évaluation en vigueur.

Documentation :

Plan stratégique du PNUD, 2008-2011 (DP/2007/43)

Rapport sur le cadre de responsabilités et les mécanismes de suivi et d'évaluation en vigueur au Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2007/CRP.4)

Point 4

Arrangements en matière de programmation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi de la proposition concernant les arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011, conformément aux décisions 2002/18, 2005/26 et 2007/3. Dans ces décisions, le Conseil demande au PNUD de présenter des arrangements en matière de programmation qui tiennent compte des lois en vigueur, des changements prévus dans le plan stratégique 2008-2011 et des pratiques optimales suivies par les fonds et programmes des Nations Unies. Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre une décision intégrant des éléments figurant dans le rapport.

Documentation :

Arrangements en matière de programmation (DP/2007/44)

Point 5

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Conformément à sa décision 2004/20, le Conseil sera saisi du plan stratégique du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 2008-2011. Ce plan énonce l'orientation globale qu'UNIFEM va suivre pour appuyer des actions plus énergiques en faveur de l'égalité des sexes au cours des quatre prochaines années en s'inspirant des enseignements tirés du plan de financement pluriannuel (PFP) d'UNIFEM, tel qu'approuvé dans la décision 2004/10 du Conseil d'administration. Ce plan permettra à UNIFEM de poursuivre la mise en œuvre de son action principale, qui consiste à aider les pays à faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en accord avec leurs priorités nationales.

Le Conseil d'administration voudra peut-être adopter une décision, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation :

Plan stratégique d'UNIFEM, 2008-2011 (DP/2007/45)

Point 6

Programmes de pays et questions connexes

Dans sa note sur l'assistance au Myanmar, l'Administrateur récapitule les principales conclusions et recommandations de l'évaluation annuelle indépendante de l'Initiative pour le développement humain au Myanmar pour la période allant de mai 2006 à avril 2007. L'évaluation a été réalisée conformément aux lignes directrices énoncées dans les décisions 93/21, 98/14, 2001/15, 2003/2, 2004/2, 2005/3, 2005/42, 2006/2 et 2006/31 du Conseil d'administration. Le document présente également une proposition formelle de prolongation de la phase IV de l'Initiative pour la période 2008-2010, qui avait déjà été approuvée aux termes de la décision 2006/31 du Conseil.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera prié : a) d'approuver la prorogation pour un an du programme du Venezuela et du programme mondial; b) d'approuver la deuxième prorogation d'un an d'Haïti; et c) de faire des observations sur les projets de descriptif de programme de pays présentés au titre de ce point de l'ordre du jour, avant leur mise au point définitive.

Conformément aux demandes formulées par le Conseil d'administration dans ses décisions 2001/11 et 2006/36, les programmes des pays suivants seront adoptés selon la procédure d'approbation tacite sans présentation ni discussion, sauf si cinq membres au moins ont informé le secrétariat par écrit avant la réunion qu'ils souhaitaient saisir le Conseil d'administration d'un programme de pays particulier :

Région de l'Afrique : Cameroun, Comores, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mali, Sierra Leone;

Région des États arabes : Bahreïn, Djibouti, Jordanie, Émirats arabes unis;

Région de l'Asie et du Pacifique : Bhoutan, Malaisie, Inde, Maldives, Sri Lanka, Papouasie-Nouvelle-Guinée;

Région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants : Fédération de Russie;

Région de l'Amérique latine et des Caraïbes : Bolivie, Cuba, Suriname, Trinité-et-Tobago.

Documentation :

Prolongations de programmes de pays (DP/2007/47)

Assistance au Myanmar – Note de l'Administrateur (DP/2007/46)

Document relatif au projet de programme régional pour l'Afrique (DP/RPD/RBA/1)

Document relatif au projet de programme régional pour la région de l'Asie et du Pacifique (DP/RPD/RAP/1)

Document relatif au descriptif de projet de programme régional pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (DP/RPD/RLA/1)

Projet de descriptif de programme de la République démocratique du Congo (DP/DCP/COD/1)

Projet de descriptif de programme de la Guinée équatoriale (DP/DCP/GNQ/1)
Projet de descriptif de programme du Libéria (DP/DCP/LBR/1)
Projet de descriptif de programme de Madagascar (DP/DCP/MDG/1)
Projet de descriptif de programme du Rwanda (DP/DCP/RWA/1)
Projet de descriptif de programme du Togo (DP/DCP/TGO/1)
Projet de descriptif de programme multipays de Fidji (DP/DCP/FJI/1)
Projet de descriptif de programme du Népal (DP/DCP/NPL/1)
Projet de descriptif de programme multipays du Samoa (DP/DCP/WSM/1)
Projet de descriptif de programme du Koweït (DP/DCP/KWT/1)
Projet de descriptif de programme de la Somalie (DP/DCP/SOM/1/Rev.1)
Projet de descriptif de programme de la Colombie (DP/DCP/COL/1)
Projet de descriptif de programme du Costa Rica (DP/DCP/CRI/1)
Projet de descriptif de programme du Mexique (DP/DCP/MEX/1)
Projet de descriptif de programme du Nicaragua (DP/DCP/NIC/1)

Point 7

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

L'audit indépendant des activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) est mené tous les deux ans par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies. Le rapport présente des états financiers vérifiés pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 ainsi qu'une opinion des commissaires concernant les contrôles internes et l'intégrité des rapports financiers de l'organisme.

On trouve dans ce rapport des recommandations de mesures que l'UNOPS peut appliquer dans les cas où le Comité des commissaires aux comptes a constaté des problèmes, des lacunes ou des risques financiers. Le rapport fait également état des progrès accomplis par l'UNOPS dans la mise en œuvre des recommandations des commissaires aux comptes des exercices précédents.

Le rapport du Comité des commissaires aux comptes a été publié le 29 juin 2007. Le document rend compte de la réponse de la direction de l'UNOPS au 30 juillet 2007.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le PNUD et l'UNOPS feront également le point oralement du projet d'absorption partielle par l'UNOPS de certaines fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations.

Documentation :

Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2004-2005

Point 11

Fonds d'équipement des Nations Unies

Conformément à la décision 2007/28 du Conseil d'administration, le Fonds d'équipement des Nations Unies établira un rapport sur ses stratégies de financement (présentées dans plan stratégique du PNUD et le budget d'appui biennal) et sur les arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011.

Débat consacré au FNUAP

Point 8

Questions financières, budgétaires et administratives

Dans le cadre de l'examen de ce point, le Conseil d'administration sera saisi de l'examen de la situation financière, 2006, qui porte à sa connaissance, en la résumant, la situation financière du FNUAP en 2006, et dans le texte et les tableaux duquel des données financières concernant 2005 ont été incorporées à des fins de comparaison.

En outre, comme il l'a demandé à sa session annuelle de 2007, le Conseil d'administration sera saisi, pour examen, d'un avant-projet de budget d'appui biennal du FNUAP dont la présentation sera axée sur les résultats. Il s'agit d'un projet officieux.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte de l'examen de la situation financière du FNUAP, 2006, ainsi que de l'avant-projet de budget d'appui biennal du Fonds dont la présentation sera axée sur les résultats.

Documentation :

Examen annuel de la situation financière, 2006 (DP/FPA/2007/15)

Avant-projet de budget d'appui biennal du FNUAP, présentation axée sur les résultats (*N.B. Le document officieux sera accessible sur le site Internet du Conseil d'administration du FNUAP, à l'adresse <http://www.unfpa.org/exbrd>.*)

Point 9

Plan stratégique du FNUAP et questions connexes

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi pour examen de cinq documents : a) le plan stratégique 2008-2011, qui porte sur l'accélération des progrès et la prise en main par les pays du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; b) les programmes mondial et régionaux du FNUAP, 2008-2011; c) l'examen de la structure organisationnelle du FNUAP; d) l'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays; et e) le cadre de responsabilités du FNUAP.

Le nouveau plan stratégique du FNUAP, 2008-2011, qui porte sur l'accélération des progrès de l'application par les pays du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, sera la pièce maîtresse de la programmation, de la gestion et de la reddition de comptes pour la

période 2008-2011. Ce document constitue une réponse à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale concernant l'examen triennal des activités opérationnelles, ainsi qu'aux avis émis par le Conseil d'administration lors de l'élaboration et de la mise au point définitive du plan. Il expose l'orientation stratégique du Fonds et le cadre global qui doit guider l'appui que le FNUAP donne aux pays du programme pour les aider à atteindre leurs objectifs (assumés et dirigés par le pays) au cours des trois prochaines années dans trois domaines prioritaires interdépendants : population et développement; droits et santé procréatifs; et égalité des sexes. Le plan stratégique consiste en un cadre de résultats en matière de développement, qui résume les objectifs et les résultats, un cadre de résultats de gestion et un cadre de ressources financières intégré. Il y aurait peut-être lieu d'adopter une décision intégrant des éléments qui figurent dans le rapport.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre une décision sur le plan stratégique 2008-2011, concernant l'accélération des progrès de l'application par les pays du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Les programmes mondial et régionaux du FNUAP, 2008-2011, sont fondés sur le plan stratégique du FNUAP, 2008-2011, et visent à renforcer les systèmes d'appui dont les pays ont besoin. Ce document réunit le programme mondial et les cinq programmes régionaux qui, ensemble, contribuent collectivement aux résultats énoncés dans le plan stratégique du FNUAP, par des produits expressément définis à chaque niveau et alignés sur les priorités nationales. Les produits mondiaux et régionaux se recoupent de manière à répondre efficacement aux besoins à divers niveaux. Les programmes s'articulent autour des trois domaines prioritaires du plan stratégique, c'est-à-dire la population et le développement, les droits et la santé procréatifs et l'égalité des sexes. Des éléments pouvant servir à une décision figurent dans le document.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre une décision sur les programmes mondial et régionaux du FNUAP, 2008-2011.

Le Conseil d'administration sera saisi de l'examen de l'organigramme proposé pour le FNUAP. Cet organigramme vise à renforcer les bureaux de pays du FNUAP et à appuyer les grandes orientations, les objectifs et les résultats du FNUAP, de façon à aider les pays à atteindre les buts de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement. Le renforcement des capacités nationales, pour faciliter l'appropriation par les pays de leur développement, est un élément essentiel de l'organigramme proposé, dont l'objectif est de garantir en temps voulu une réponse stratégique, intégrée et efficace aux besoins des programmes de pays et des bureaux de pays du FNUAP, et d'aider le FNUAP à produire des résultats de qualité.

Le Conseil d'administration voudra peut-être approuver officiellement l'organigramme du FNUAP qui figure dans ce rapport, en tenant compte du plan stratégique proposé.

L'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays est présenté au Conseil d'administration en application de la décision 2005/13. Ce document fait le point du système actuel d'allocation des ressources et y propose des changements les justifiant. Des éléments pouvant servir à une décision figurent dans le document.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre une décision sur l'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays.

Un rapport sur le cadre de responsabilités du FNUAP est présenté au Conseil d'administration en application de la décision 2007/21. Comme il est demandé dans cette décision, le rapport présente le cadre de responsabilités actuel du FNUAP ainsi que ses mécanismes de contrôle et d'évaluation.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre acte de la description du cadre de responsabilités du FNUAP et émettre un avis à ce sujet.

Documentation :

Plan stratégique 2008-2011 (DP/FPA/2007/17), document qui porte sur l'accélération des progrès dans l'application par les pays du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Programme mondial et programmes régionaux du FNUAP pour la période 2008-2011 (DP/FPA/2007/19)

Examen de la structure organisationnelle du FNUAP (DP/FPA/2007/16)

Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays pour la période 2008-2011 (DP/FPA/2007/18)

Cadre de responsabilités du FNUAP (DP/FPA/2007/20)

Point 10 Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration sera saisi d'une prolongation d'un an du programme du Venezuela.

Il sera également saisi de 14 descriptifs de programmes de pays.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre acte de la prorogation d'un an du programme du Venezuela.

Il est également invité à prendre acte des 14 descriptifs de programmes de pays et des observations s'y rapportant.

En outre, les programmes de pays sur lesquels le Conseil d'administration se penchera devraient être approuvés selon la procédure d'approbation tacite sans présentation ni discussion, sauf si cinq membres au moins ont informé le secrétariat par écrit avant la réunion qu'ils souhaitaient saisir le Conseil d'administration d'un programme de pays particulier. Les programmes de pays soumis à l'approbation du Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2007 portent sur les pays énumérés ci-après : Cameroun, Comores, Guinée-Bissau, Malawi, Mali, Sierra Leone, Djibouti, Jordanie, Bhoutan, Inde, Maldives, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sri Lanka, Bolivie et Cuba.

Documentation :

Prolongation du programme du Venezuela (prolongation d'un an) (DP/FPA/2007/21)

Documents relatifs aux projets de programme de pays

Afrique

Projet de descriptif de programme de la République démocratique du Congo (DP/FPA/DCP/COD/3)

Projet de descriptif de programme de la Guinée équatoriale (DP/FPA/DCP/GNQ/5)

Projet de descriptif de programme du Lesotho (DP/FPA/DCP/LSO/5)

Projet de descriptif de programme du Libéria (DP/FPA/DCP/LBR/3)

Projet de descriptif de programme de Madagascar (DP/FPA/DCP/MDG/6)

Projet de descriptif de programme du Rwanda (DP/FPA/DCP/RWA/6)

Projet de descriptif de programme du Togo (DP/FPA/DCP/TGO/5)

États arabes, Asie centrale et Europe

Projet de descriptif de programme de la Somalie (DP/FPA/DCP/SOM/1)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme du Népal (DP/FPA/DCP/NPL/6)

Projet de descriptif de programme des États insulaires du Pacifique (DP/FPA/DCP/PIC/4)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de la Colombie (DP/FPA/DCP/COL/5)

Projet de descriptif de programme du Costa Rica (DP/FPA/DCP/CRI/3)

Projet de descriptif de programme du Mexique (DP/FPA/DCP/MEX/5)

Projet de descriptif de programme du Nicaragua (DP/FPA/DCP/NIC/7)

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP**Point 12****Audit et contrôle internes**

Au titre de ce point, en application de la décision 2007/29, le PNUD et le FNUAP présenteront des rapports oraux sur les progrès de l'élaboration des éléments constitutifs et des grands principes de leurs politiques respectives en matière de contrôle interne avant de les soumettre au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2008.

Point 13**Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme ONUSIDA**

Pour ce point, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du programme ONUSIDA. Le rapport traite de l'application des décisions prises par le Conseil de coordination à ses dix-huitième et dix-neuvième réunions, tenues respectivement en juin et en décembre 2006, et des suites

à donner aux recommandations formulées à sa vingtième réunion, tenue en juin 2007.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte de ce rapport.

Documentation :

Rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2006/1-E/ICEF/2006/20)

Point 14

Missions de visite

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport sur la visite du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP au Mexique (29 avril-5 mai 2007).

Documentation :

Rapport sur la visite du Conseil au Mexique (DP/2007/CRP.3-DP/FPA/2007/CRP.2)

Point 15

Autres questions

Au titre de ce point, le Conseil d'administration est invité à adopter la modification à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), adopté par le Conseil d'administration du PNUD en 1994. Conformément aux exigences du FEM, toute modification approuvée par l'Assemblée du Fonds doit être soumise pour adoption aux conseils des trois agents de réalisation (Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Banque mondiale).

Documentation :

Fonds pour l'environnement mondial : note de l'Administrateur relative au projet d'amendement de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (DP/2007/49)

Plan de travail provisoire

Conseil d'administration du PNUD/FNUAP Deuxième session ordinaire de 2007

(10-14 septembre 2007, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 10 septembre	10 heures- 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session – Adoption du rapport sur les travaux de la session annuelle de 2007 Débat consacré au PNUD Déclaration de l'Administrateur
		2	PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Examen annuel de la situation financière, 2006 – Information sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies – Avant-projet de budget d'appui biennal
	15 heures- 18 heures	3	Plan stratégique du PNUD, 2008-2011 <ul style="list-style-type: none"> – Plan stratégique du PNUD, 2008-2011 (DP/2007/43) – Rapport sur le cadre de responsabilités et les mécanismes de suivi et d'évaluation en vigueur au PNUD et ses mécanismes de suivi et d'évaluation (décision 2007/22)
		4	Arrangements en matière de programmation <ul style="list-style-type: none"> – Arrangements en matière de programmation, 2008-2011
Mardi 11 septembre	10 heures- 13 heures		Débat consacré au FNUAP Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP
		8	FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Examen financier annuel, 2006 – Avant-projet de budget d'appui biennal <i>Consultation sur l'avant-projet de budget d'appui biennal du FNUAP</i>
	13 h 15- 14 h 15		
	15 heures- 17 heures	9	Plan stratégique du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Plan stratégique, 2008-2011 – Rapport sur le cadre de responsabilités actuel du FNUAP et ses mécanismes de suivi et d'évaluation (décision 2007/21) – Programmes mondial et régionaux, 2008-2011 – Examen du système d'allocation des ressources – Examen de l'organigramme
			<i>Consultations sur les projets de décision</i>
	17 heures- 18 heures		

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Mercredi 12 septembre	10 heures- 13 heures	10	FNUAP : Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Approbation des programmes de pays – Documents relatifs aux projets de programme de pays
	15 heures- 17 heures	6	Débat consacré au PNUD PNUD : Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Approbation des programmes de pays – Prorogation des programmes de pays – Documents relatifs aux projets de programmes régionaux et de pays – Assistance au Myanmar
	17 heures- 18 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Jeudi 13 septembre	10 heures- 13 heures	5	UNIFEM <ul style="list-style-type: none"> – Plan stratégique d'UNIFEM, 2008-2011
		7	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) <ul style="list-style-type: none"> – Questions financières, budgétaires et administratives – UNOPS : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2004-2005 – Renseignements sur le projet d'absorption partielle par l'UNOPS de certaines fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations (décision 2007/27)
	15 heures- 17 heures	11	Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) <ul style="list-style-type: none"> – Proposition détaillée concernant les stratégies de financement et les arrangements en matière de programmation (décision 2007/28)
	17 heures- 18 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Vendredi 14 septembre	10 heures- 13 heures		Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP
		12	Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> – Éléments constitutifs et grands principes des politiques en matière de contrôle interne : rapport sur les progrès accomplis (décision 2007/29) – Rapport de l'UNOPS sur le nouveau mécanisme d'audit (décision 2007/29)
		13	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme ONUSIDA <ul style="list-style-type: none"> – Rapport conjoint sur la suite donnée aux recommandations du Conseil de coordination du programme ONUSIDA
		14	Missions de visite <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur la visite du Conseil au Mexique

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
	15 heures- 16 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
	16 heures- 18 heures	15	Questions diverses <ul style="list-style-type: none">– Fonds pour l’environnement mondial : note de l’Administrateur relative au projet d’amendement de l’Instrument pour la restructuration du FEM– Adoption de décisions en suspens
		1	Questions d’organisation <ul style="list-style-type: none">– Projet de plan de travail pour 2008– Plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2008
